

PARTAGEONS DEMAIN

Partager l'espace urbain - l'accès au centre sportif construction d'une nouvelle crèche et d'un nouveau centre technique municipal

PARTAGER L'ESPACE URBAIN

Le partage de l'espace urbain : trottoirs, rues, etc, nécessite d'assurer la sécurité de tous ses usagers. Cela veut dire par exemple des rues bien entretenues et des trottoirs confortables. Sur ce dernier point, un progrès a été obtenu sur la rue des Maraîchers même s'il est en deçà de la promesse d'une largeur de 1m40 sur son ensemble. L'autre sujet, très largement soulevé dans les réunions publiques par les habitants, est la vitesse de circulation des véhicules, parfois excessive. La vitesse maximale a été réduite à 30 km/h depuis l'été 2023 sur une grande partie de la ville. Nous ne pouvons que nous réjouir d'une telle décision mais l'effet est très limité. Pour iustifier son inaction, la majorité municipale a tenté une explication plus que douteuse lors du dernier Conseil Municipal : les automobilistes qui dépasseraient la limitation de vitesse rouleraient guand même moins vite quand cette dernière est à 30 km/h plutôt qu'à 50 km/h.

De notre côté nous recommandons :

- · De démarrer un effort pédagogique, via une lettre du Maire diffusée dans toutes les boites aux lettres, pour expliquer la réduction.
- · De faire un effort de signalisation : des panneaux, des marquages au sol (comme dans le quartier de Lozère à Palaiseau) des radars pédagogiques.
- · De régler enfin les feux selon le principe de feux récompense conforme à la réglementation (toujours au rouge et qui passent au vert lorsqu'un véhicule approche avec une vitesse inférieure à 30 km/h).
- · D'effectuer des contrôles de vitesse et sanctionner sans hésiter les excès car il n'est pas acceptable d'avoir peur d'un véhicule en

approche au moment de s'engager sur un passage piéton.

Ces mesures sont à prendre sans délai.

L'ACCÈS AU CENTRE SPORTIF

Depuis que le niveau de vigilance du plan Vigipirate a été relevé, le tunnel piéton conduisant au centre sportif a été fermé. Cela est une nuisance importante pour l'ensemble des habitants du centre et de l'est de la commune ainsi que pour les élèves du collège et deux de nos trois écoles primaires. Les enfants ou moins grands doivent faire un long détour, afin d'atteindre le centre sportif. Pourquoi diable avoir cadenassé ce tunnel ? Le préfet a demandé à ce que chaque mairie élève son niveau de sécurité. Si cette demande est compréhensible, elle doit être appliquée avec bon sens.

Nous défions quiconque d'expliquer en quoi la fermeture de cet accès améliore la sécurité des usagers du centre sportif.

CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CRÈCHE ET D'UN NOUVEAU CENTRE TECHNIQUE MU-**NICIPAL**

La construction située dans le quartier de La Roche qui doit se substituer aux crèches Du Bellav et de la Basse Roche vient d'être stoppée! La raison officielle évoquée: une augmentation du coût de la construction de 33 % en comparaison des estimations initiales déjà très élevées : 95 000 € par place et 5 100 €/ m² construit. Le projet est repoussé de 2 ans au moins. Les honoraires de l'architecte et des études ont été payés en vain. L'agrément par la PMI de la crèche de la Basse Roche, obtenu uniquement grâce à la promesse de l'ouverture prochaine d'une nouvelle crèche. est en question.

Enfin, le devenir du projet interroge... Pour diminuer les coûts il va clairement falloir diminuer la qualité du bâtiment et/ou la taille de ce dernier. Quelques pistes ont été évoquées (suppression d'une cuisine sur place. suppression du second lieu d'accueil enfants-parents) mais cela suffira-t-il ? Quels seront les choix politiques faits par la Municipalité concernant la petite enfance ?

Budgétairement, ce report arrive au bon moment puisque le déménagement du centre technique municipal devient urgent : le terrain actuel devant être libéré pour construire les logements sociaux dont la ville manque cruellement comme les services de l'État l'ont rappelé à M. Le Maire. Ce manque de logements sociaux est une conséguence directe du Plan Local d'Urbanisme en cours qui autorise les constructions sans aucune contrainte de mixité sociale.

Rappelons ici ce que nous avions proposé pendant la campagne municipale : le centre doit être implanté au bout de la rue Eugénie Cordeau sur un terrain d'une superficie de 10 000 m², largement supérieure au 7 000 m² du terrain actuel. Une partie doit être réservée pour des projets futurs comme par exemple, une cuisine centrale pour les écoles. L'avant-projet doit être construit avec ses futurs utilisateurs, revu avec les services, les élus en Conseil Municipal et présenté aux habitants et pas sous la forme d'un projet finalisé à prendre ou à laisser comme cela l'a été pour la crèche.

Venez à notre rencontre tous les 1ers samedis du mois au 24 rue des Casseaux de 10h30 à 12h.

Le 4 Décembre 2023,